



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 3/2014

**Séance ordinaire du 24 juin 2014
à la salle des spectacles**

Présidence: M. Michel PERRET

Membres présents:	58
Membres absents excusés:	18
Membres non excusés:	<u>3</u>
Effectif total:	79

Absents excusés: Mmes et MM. Mercédès ASSAL, Marco CAFFARO, Cédric CHARBONNET, Ernest CORBAZ, Valérie CROT, Yves GIROUD, Sophie LAB, Karim LASSEB, René LERESCHE, Nathalie LINIGER, Claude MATTER, Fabien MEZENEN, Jean-Pierre MICHAUD, Olimpia PERROUD, Didier PYTHON, Jean QUEVIT, Anne-Lise UDRY, Reynold UDRY.

Absents non excusés: Mme ET MM. Nadereh NASSIRI-ANSARI, Thomas VON SIEBENTHAL, Ali YAHIAOUI.

A 19 h 15, **M. Michel PERRET**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM. les conseillers communaux, à la Municipalité, à M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal et à M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il remercie chaleureusement le public, qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques communales et nos travaux.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Jeudi 8 mai:

Il a été invité au vernissage de l'exposition de peinture de notre collègue Yves GIROUD

Dimanche 18 mai:

Ont eu lieu les votations fédérales et cantonales portant sur les soins médicaux de base, les pédophiles ne travaillant plus avec les enfants, les salaires équitables, la loi Fonds Gripen et Sauver Lavaux. 3296 cartes de vote ont été reçues, ce qui représente plus de 64% du corps



électoral. Une fois encore, le bureau électoral a fait des prouesses en manipulant quelque 16'000 bulletins !

Dimanche 25 mai:

Il a reçu la lettre de démission de Mme Judith Bovay dont il fait lecture. S'il est une personne pour qui l'engagement n'est pas un vain mot, c'est Mme Judith Bovay. En plus des activités qu'elle rappelle dans sa lettre, elle a présidé la section du parti socialiste de 2003 à 2008 et a été membre de l'assemblée constituante vaudoise de 1999 à 2002. Au sein du Conseil communal, elle a siégé à la Commission des finances de 2009 à ce jour et en a été la présidente de 2012 à 2013. Enfin, elle milite avec conviction pour diverses causes dont la création d'une caisse maladie unique. Pour ce parcours remarquable, nous lui disons bravo et merci ! Le parti socialiste, n'ayant plus de viennent ensuite, voudra bien entamer la procédure usuelle pour repourvoir le siège vacant.

Dimanche 22 juin:

Il a pris part aux manifestations marquant le 164^{ème} anniversaire de « La Jeune Suisse des Croisettes ».

Entre le 7 mai et le 16 juin:

Accompagné par notre photographe officielle, il a rendu visite à 3 nonagénaires. Une autre visite est prévue jeudi prochain.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Par contre, le Président prendra quelques libertés en demandant à la Municipalité de faire part de ses communications lors du dépouillement des bulletins.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité moins 1 abstention avec remerciements à Mme Françoise AUBERT, qui signait là sa dernière rédaction.

3. ELECTION (TACITE) DE LA SECRETAIRE SUPPLEANTE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président apporte tout d'abord une précision. L'élection à laquelle le Conseil va procéder ainsi que celles des scrutateurs et scrutateurs suppléants (point 9 de l'ordre du jour) se feront tacitement. Jusqu'à maintenant, elles se déroulaient au scrutin secret. Ces opérations se révélaient chaque année fastidieuses et chronophages. Or, la nouvelle loi cantonale sur les communes prévoit que le Bureau peut être élu tacitement pour autant que le nombre de candidatures soit égal à celui des postes à repourvoir. Notre nouveau règlement en cours de



modification le stipule également. Compte tenu de la suprématie du droit cantonal supérieur, il a proposé 3 options aux présidents de partis et aux présidents de groupe :

- 1) élection tacite de tout le bureau
- 2) élection tacite des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents ainsi que des scrutateurs, scrutateurs suppléants et du secrétaire
- 3) élection tacite des scrutateurs et scrutateurs suppléants et du secrétaire. Par conséquent, élection au scrutin secret du président et des vice-présidents.

C'est cette dernière option qui a été retenue à une large majorité.

Nous pouvons dès lors passer à l'élection tacite de la secrétaire suppléante.

La mise au concours du poste, suite à la démission de Mme Françoise Aubert, a provoqué 3 offres féminines. Dans un premier temps, les postulantes ont été entendues par une délégation du Bureau. Une candidature a été écartée, jugée moins attractive que les deux autres. Parmi ces dernières, une a été retirée.

Le Bureau a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Sylvie Rapp. Cette dernière a passé avec succès la dernière épreuve, à savoir la rédaction d'une partie d'un procès-verbal de séance du Conseil communal. Titulaire d'un diplôme de commerce et d'une maturité commerciale, Mme Sylvie Rapp a travaillé aux Retraites populaires, à la Winterthur-Assurances et à Felicitas. Depuis quasiment une année, elle a abandonné toute activité professionnelle pour se consacrer uniquement à sa famille.

Il n'y a pas d'autres propositions, Mme Sylvie Rapp est déclarée élue tacitement.

4. ASSERMENTATION DE LA SECRETAIRE SUPPLEANTE DU CONSEIL COMMUNAL

5. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE (Mme Anne-Marie FISCHER, en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire)

Il invite Mesdames Sylvie RAPP et Anne-Marie FISCHER à s'avancer et à l'assemblée de se lever. Il donne lecture du texte du serment tel qu'il figure à l'article 5 de notre règlement du Conseil communal. A l'appel de leur nom, elles devront dire « je le promets » en levant la main droite.

Les promesses ont été enregistrées, elles peuvent dès lors exercer valablement leurs différentes fonctions au sein de ce Conseil.

6. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (en remplacement de M. Joël BOILLAT, démissionnaire)

Au nom du groupe UDC, M. Philippe VERSEL présente la candidature de Mme **Anne-Marie FISCHER**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Anne-Marie FISCHER est élue tacitement.



7. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL

Comme annoncé précédemment, cette élection aura lieu au scrutin secret.

Au nom du groupe des Verts, M. Erich DÜRST est très heureux de présenter la candidature de Mme **Silvia WICHOU-D-KÄRCHER**, actuelle 1^{ère} vice-présidente. Il n'y a plus besoin de la présenter mais il souhaite néanmoins dire quelques mots et ainsi apporter quelques compléments d'informations à la présentation faite l'année dernière lors de son élection en tant que 1^{ère} vice-présidente.

« Elle a travaillé comme agente du mouvement aux CFF, et est maintenant cheffe de la circulation des trains au centre d'exploitation de Lausanne. C'est un métier prenant, parfois stressant avec beaucoup de responsabilités. Faire circuler les trains c'est comme organiser un débat ici au sein du Conseil. Il rassure sur le fait qu'elle ne va pas demander à l'arrivée de descendre à droite ou à gauche. Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER habite Epalinges depuis 13 ans ; elle est mariée et mère de trois enfants qui sont scolarisés à Epalinges. Au Conseil communal depuis 8 ans, elle a aussi passé plusieurs années au Bureau. Il encourage vivement le Conseil à lui accorder sa confiance et à l'élire au poste de Présidente.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote à bulletin secret, selon l'article 13 de notre règlement, et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins nuls	0
	- bulletins blancs	0
	- voix éparses	2
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	29

Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER est élue Présidente du Conseil communal d'Epalinges avec **54 suffrages**. Le Président demande à Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER si elle accepte son élection ; avec sa réponse positive, elle est applaudie par l'assemblée. Elle remercie les personnes présentes pour leur confiance.

8. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Premier vice-président

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Charles-André BOLOMEY**, qui a été 2^e vice-président lors de cette législature.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	56
	- bulletins rentrés	56
	- bulletins nuls	1



- bulletins blancs	3
- bulletins valables	52
- majorité absolue	29

M. Charles-André BOLOMEY est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal d'Epalinges avec **52 suffrages**. Le Président demande à M. Charles-André BOLOMEY s'il accepte sa candidature ; avec sa réponse positive, il est applaudi par l'assemblée.

Election du 2^e vice-président:

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Jean-Pierre MICHAUD** au poste de 2^{ème} vice-président.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Le Président passe au vote à bulletin secret et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	58
	- bulletins rentrés	58
	- bulletins nuls	2
	- bulletins blancs	0
	- voix éparses	2
	- bulletins valables	56
	- majorité absolue	30

M. Jean-Pierre MICHAUD est élu 2^e vice-président du Conseil communal d'Epalinges avec **54 suffrages**.

9. ELECTION (TACITE) DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL

Election des scrutateurs/trices

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Jean-Marc FAVRE**.

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **M. Pierre BOREL**.

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclarent élus tacitement.

Election des scrutateurs/trices suppléants/tes

Au nom du groupe Hors-parti, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de **Mme Françoise GAY GALVEZ ALCOBA**.

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Marc-Alain BERBERAT**.



Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclarent élus tacitement.

Le Président félicite tous les membres élus sous les applaudissements de l'assemblée.

10. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2014

Le Président attend les propositions:

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. Cédric CHARBONNET**.

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de **M. Anton EPP**.

Au nom des Verts, M. Erich DURST propose la candidature de **M. Denis HEMME**

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY propose les candidatures de **Mme et MM Vanià LUIS FRANCISCO, Alexandre MEIER et Marc VERAGUTH**.

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI propose les candidatures de **MM. Samim IDREES et Marco CAFFARO**.

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, les candidats sont élus tacitement.

Le Président passe ensuite à l'élection des suppléants de la commission de gestion 2014.

Au nom des Verts, M. Erich DURST présente la candidature de **Mme Mary PITTET**.

Au nom du groupe PLR, M. André OVERNEY présente la candidature de **M. Félix SCHMIDT**.

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL présente la candidature de **Mme Anne-Marie FISCHER**.

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Alain AMSTUTZ propose la candidature de **M. Ernest CORBAZ**.

Au nom du Parti Socialiste, M. Angelo MARZOLI présente la candidature de **Mme Catherine BURKI**.

Le nombre de candidats étant égal aux postes à repourvoir, le Président annonce que les candidats sont élus tacitement sous les applaudissements.

11. FUTUR REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL – MISE EN CONCORDANCE AVEC LA NOUVELLE LOI SUR LES COMMUNES – MODIFICATIONS DEMANDEES PAR LE SERVICE CANTONAL DES COMMUNES ET DU LOGEMENT (SCL) – APPROBATION – Préavis n° 8/2014

La parole est donnée à **M. Erich DÜRST**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La commission propose 2 amendements sur ce préavis, soit :



1^{er} amendement :

« Article 17 chiffre 15 : la commission propose un amendement à la proposition de la Municipalité en indiquant: "(...) *et des éventuels huissiers*" (en lieu et place de *et l'huissier*). »

Le Président passe au vote de ce 1^{er} amendement proposé par la commission ad hoc.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

2^{ème} amendement :

Article 40, dernier alinéa : Présence du représentant de la Municipalité aux séances de commission.

La commission propose de remplacer l'actuel dernier alinéa de l'article 40 par la teneur de l'article 49b alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil, à savoir : « *Avant les délibérations finales sur les recommandations de la commission et les votes y relatifs, la commission peut demander à siéger temporairement hors la présence des membres de la Municipalité ou de leurs collaborateurs.* »

Le Président passe au vote de ce 2^{ème} amendement proposé par la commission ad hoc.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président passe maintenant au vote de ce préavis amendé.

A main levée, **le préavis No 8/2014 amendé est accepté à l'unanimité.**

12. INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN SUR LE SITE DU BIOPÔLE – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis n° 9/2014

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, en remplacement du président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, précise que lors de la séance de la commission ad hoc, il n'était pas évident de voir les différents équipements proposés sur le plan mis à disposition. Il s'était donc engagé à projeter un plan clair lors de la séance, ce qu'il fait ce soir au moyen du beamer.

M. Charles-André BOLOMEY demande si les tables et les bancs seront boulonnés au sol ?
La réponse est oui.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, **le préavis No 9/2014 est accepté à l'unanimité.**



13. REAMENAGEMENT DU TROTTOIR AU CHEMIN DE MON-REPOS, A PROXIMITE DU PARKING DU COLLEGE DE L'OFREQUAZ – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – Préavis n° 10/2014

La parole est donnée à **M. Yann GLAYRE**, en remplacement du président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Charles-André BOLOMEY rappelle que la cohabitation entre piétons et véhicules est toujours une source de danger. Est-ce qu'une barrière est prévue pour arrêter les voitures en direction du trottoir sur la partie supérieure côté cimetière ?

M. Pierre JOLLIET pense que c'est une excellente suggestion et que cet endroit pourrait être protégé. Le chef du service technique qui se trouve dans la salle en prend bonne note.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

A main levée, **le préavis No 10/2014 est accepté à l'unanimité.**

14. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION DEPOSEE PAR LE CONSEILLER COMMUNAL ERICH DÜRST RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT ENERGETIQUE DU PARC IMMOBILIER COMMUNAL – APPROBATION – Préavis n° 11/2014

La parole est donnée à **M. Patrick ASSAL**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La commission propose 1 amendement sur ce préavis, soit de rajouter 2 phrases au texte de conclusion :

« d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de Monsieur le Conseiller E. Dürst ***en tant que rapport intermédiaire***, ainsi que les propositions de la Municipalité consistant à poursuivre les études déjà en cours (Energio et rapport BG), et à les compléter par des études concernant l'assainissement des enveloppes des bâtiments communaux. Ces différentes études permettront l'établissement de la planification pluriannuelle des interventions sur le parc immobilier communal souhaitée par le motionnaire ***et ainsi de répondre à la motion*** ».

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER : la Municipalité tient à faire part de sa surprise concernant la proposition d'amender les conclusions du préavis n° 11/2014. En effet, la réponse de la Municipalité vous propose d'accepter sa réponse ainsi que les suites qu'elle entend donner aux études Energio, études qui analysent l'efficacité énergétique de douze bâtiments communaux ainsi qu'aux études effectuées par le bureau d'ingénieurs conseil BG concernant l'assainissement des chaufferies de plusieurs bâtiments, y compris l'intégration d'installations



solaires thermiques pour le préchauffage de l'auge sanitaire du complexe salle de spectacle/Auberge communale et la salle de gymnastique de la Croix-Blanche. Elle mentionne également sa volonté de compléter ces démarches, effectuées ou en cours, par des études complémentaires concernant l'assainissement des enveloppes des bâtiments communaux. La réponse de la Municipalité correspond donc au projet de décision qui peut être présenté par la Municipalité au Conseil communal en vertu de l'article 70 du règlement du Conseil communal. L'amendement proposé par la commission ad hoc précise simplement que la réponse de la Municipalité correspond à un rapport intermédiaire. Cette adjonction est, de l'avis de la Municipalité, superflue puisqu'elle laisse penser que la commission ad hoc souhaite que le Conseil puisse suivre l'évolution des études et des investissements concernant le parc immobilier alors que le Conseil possède déjà les outils pour examiner chaque année la gestion de la Municipalité donc aussi le suivi des études évoqué dans le préavis n° 11/2014. En conclusion, dans la mesure où l'amendement proposé ne modifie pas le sens du projet de décision proposé par la Municipalité, celle-ci ne s'oppose pas à l'amendement souhaité par la commission ad hoc.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de cet amendement proposé par la commission ad hoc.

Avec 34 pour, 8 contre et 10 abstentions, l'amendement est accepté à une grande majorité.

Le Président passe maintenant au vote de ce préavis amendé.

A main levée, le préavis No 11/2014 amendé est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

15. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AU POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE CATHERINE MORAND RELATIVE A L'ADHESION DE LA COMMUNE D'EPALINGES A LA FEDERATION VAUDOISE DE COOPERATION (FEDEVACO)

La parole est donnée à **Mme Catherine MORAND**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Mme Paulette DE VRIEZE a une question sur la forme. Est-il d'usage que la personne qui préside la commission soit la même que celle qui est l'auteur du postulat ? Dans ce cas, qu'en est-il pour la délibération si le vote est à égalité ? Il y a à son avis conflit d'intérêts.

M. Michel PERRET, Président, répond qu'il n'est pas du tout d'usage qu'un postulant/e, un interpellateur/trice soit nommé président/e de la commission chargée d'examiner cet objet. Quiconque a passé au Bureau connaît les difficultés qu'il y a à nommer des commissions. La commission travaille sur la base d'un tournoi et le hasard a voulu que le tournoi attribue le siège de président à la postulante. Les travaux de la commission se sont déroulés tout à fait



sereinement. Le seul problème qui pourrait avoir lieu est celui évoqué plus tôt, l'égalité au sein de la commission.

Mme Paulette DE VRIEZE prend note de cette réponse et demande d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.

M. André OVERNEY : ce postulat a posé au PLR des problèmes de précédents de formes, qui ont débouchés sur un amendement. Il souligne que la FEDEVACO effectue un bon travail, certains de nos membres nous ont rassurés quant à son fonctionnement. En revanche, nous relevons que le multi subventionnement d'une association faîtière, même caritative, pose une question de principes. Est-ce à une commune d'adhérer, car il s'agit bien d'une cotisation d'adhésion, donc pérenne, alors que déjà 5 départements cantonaux soutiennent la FEDEVACO. Il sera difficile ultérieurement de se séparer de cette cotisation. Dès lors nous proposons l'amendement suivant au conclusion de la Municipalité: « **de renoncer à l'adhésion de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) et d'allouer selon les besoins une somme de CHF 3.- par habitant et par année à des actions caritatives touchant pour le moins les deux tiers de la population palinzarde comme par exemple les cartons du cœur.** »

Mme Brigitte CROTTAZ trouve décevant de dire qu'on ne s'engage pas dans cette action. L'article 71 de la Constitution vaudoise stipule clairement que l'Etat et les communes, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées participent à l'aide humanitaire et à la coopération au développement. Le fait qu'une commune s'engage pour le développement n'est pas excessif par rapport à ce que fait le canton. Chaque fois qu'une commune participe à cette action de la FEDEVACO, l'Etat rajoute encore CHF 2.- supplémentaire. 40 communes ont déjà adhéré, certaines comme Mies ont été jusqu'à ce qui a été proposé par les Nations Unies, soit 0.7% du PIB de la commune, ce qui correspond à CHF 16.- par habitant et par année. Notre engagement est renouvelable d'année en année. L'avantage de la FEDEVACO est qu'elle est représentée dans tous les autres cantons latins, ce qui fait environ 240 organisations humanitaires qui sont recensées permettant aux communes de ne pas avoir à trier dans les projets qui leur sont proposés. Elle pense que c'est peu s'engager que de mettre CHF 2.- par personne pour l'aide humanitaire dans notre canton et dans notre commune avec les moyens que l'on a.

Mme Catherine MORAND revient sur l'argument qu'il faut d'abord s'occuper des gens en Suisse. C'est une discussion qui a eu lieu au sein de la commission et il y a effectivement beaucoup de gens en Suisse qui ont des problèmes mais il y a ici toute une série de structures qui les prennent en charge auprès desquelles ils peuvent s'adresser. Elle trouve personnellement dommage qu'on oppose les personnes d'ici et là-bas. C'est une marque de solidarité internationale qui donne aussi une bonne image de la commune. On peut rappeler que des communes telles que de Montreux, de Jouxens-Mézery, Gland, Mont sur Rolle, Echallens, Lutry, etc. ont décidé d'adhérer à la FEDEVACO. Epalinges a donc toute sa place au sein de cette fédération.

M. Félix SCHMIDT : la question de à qui on donne ces bonnes œuvres est centrale. Donner CHF 2.- par habitant n'est pas beaucoup mais donner de manière individuelle en fonction de ses moyens lui paraît plus approprié pour promouvoir des actions humanitaires ici ou ailleurs. Il apparaît au PLR que ce n'est pas le bon usage des deniers publics de la commune, qui doivent aller en priorité à ses habitants de la commune. On peut dire que tout peut être réglé



par des aides de l'Etat et des communes. En discutant avec les personnes qui font les cartons du cœur, on se rend compte que cela répond à un vrai besoin chez nous.

M. Alexandre MEIER s'inquiète que ce soit devenu une mode de déléguer des choses à des organismes externes. Quand il regarde les communes membres de cette organisation faitière sur la carte, il constate qu'il y a plus de communes non membres que le contraire. Dons si on doit faire appel à quelqu'un d'externe, il se demande si c'est vraiment le meilleur partenaire ? Il n'y a pas eu de débat sur le fait de savoir si ce partenaire est adéquat ou non. Il pense aussi qu'il faut s'occuper en priorité des gens chez nous.

M. Yann GLAYRE propose de voter cet amendement à bulletin secret.

M. Laurent BALISGER est touché que la droite de notre Conseil pense généreusement aux oubliés et nécessaires d'Epalinges. Il se réjouit d'entendre leurs propositions et celles de l'ensemble du Conseil pour répondre à ces besoins et il les encourage à le faire. L'essentiel de notre budget est pour les Palinzards ; cette ouverture au monde par quelques francs de notre budget vaut vraiment la peine. C'est aussi un signal positif par rapport aux votations de février.

Mme Chantal KUNZ rappelle qu'en 2012 on faisait déjà des dons puisque CHF 8'400.- ont été distribués à des associations. A ce moment-là, on a jamais entendu les voix de la gauche demander plus alors que c'était des actions intéressantes. Les gens attendent aussi de notre part que l'on continue. Pourquoi avoir attendu faire partie de la FEDEVACO pour demander plus ?

M. Angelo MARZOLI dit qu'il faut bien commencer une fois et c'est aujourd'hui. Les villages roumains ne sont pas à Epalinges car la droite, qui était à l'époque de cette action très majoritaire, avait fait ce choix-là. Concernant les sous-traitants, nous savons que la Municipalité est déjà très occupée et c'est un soulagement pour elle de s'adresser à une fédération qui est déjà reconnue sur le plan cantonal. Entendre parler de social par une droite ultralibérale est extrêmement renversant. La FEDEVACO vous présente des projets corrects et bien ficelés. Il faut montrer notre solidarité et non de la pingrerie. Nous avons reçu 14 millions il y a pas longtemps et nous rechignons aujourd'hui à donner 16ct par mois et par habitant. Il espère aller plus loin que cela et montrer que l'on peut se montrer généreux et solidaires.

M. Roland PERRIN craint qu'on ne se soit pas bien compris. On oublie l'essentiel qui est qu'une part est donnée aux habitants d'Epalinges et l'autre, plus petite, est dévouée aux actions à l'extérieur. La droite ne veut pas donner qu'aux habitants d'Epalinges, contrairement à ce qui a été dit.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, précise que l'aide au développement et l'aide aux nécessaires de la commune est complètement différente. Quand la Municipalité reçoit des demandes concernant la commune, il se sent compétent pour savoir si il veut attribuer à l'une ou l'autre des associations car il les connaît. Ils reçoivent régulièrement des demandes d'associations pour des pays du tiers-monde et à ce niveau-là, il ne se sent pas compétent. Il n'a jamais été lui-même faire de l'aide au développement alors il trouve positif de se faire aider par une association cantonale. Les associations qui font partie de la FEDEVACO s'engagent à ne pas faire de demande aux communes. Le comité de la FEDEVACO est un



comité fait de professionnels compétents qui travaillent bénévolement et qui ont aussi travaillé dans l'aide à la coopération. Au niveau du financement, il y a une borne à 14%. Ils vont regarder dans le budget de chacune de ces associations. Maintenant, c'est une erreur de dire qu'on mette la main dans l'engrenage pérenne. La somme est mise dans le budget, donc chaque année cette somme peut être supprimée à la demande du Conseil. Chaque année la FEDEVACO donne des retours sur comment a été utilisé notre argent. En ce qui concerne l'aide chez nous, il rappelle que nous payons déjà sept millions six-cent mille à la facture sociale pour avoir un service social compétent. Par exemple, la Municipalité répond toujours favorablement aux cartons du cœur. Pour conclure, il pense que faire partie de la FEDEVACO peut nous donner une visibilité très forte pour une aide au développement des pays qui ont en besoin et qui ne sont pas en guerre.

Mme Brigitte CROTTAZ demande le vote nominal.

Le Président rappelle que le vote à bulletin secret a aussi été demandé.

20 personnes au moins sont d'accord pour le vote à bulletin secret, le Président passe au vote à bulletin secret de cet amendement proposé par le groupe PLR et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	59
	- bulletins rentrés	59
	- bulletins nuls	2
	- bulletins blancs	3
	- bulletins valables	54

Avec 28 voix contre et 27 pour l'amendement est refusé.

M. Cédric DELAMADELEINE a noté 59 bulletins soit 54 bulletins valables + 3 blancs et 2 nuls. Les 28 voix contre et 27 pour donnent 55 et non 54, il y a donc une erreur ?

Le Président demande de revoter. Il cite l'article 25 de notre règlement qui stipule que le Président prend part aux élections, ainsi qu'aux votations au scrutin secret et aux votes à l'appel nominal. Dans les autres cas, il ne donne sa voix qu'en cas d'égalité des suffrages, pour déterminer la majorité.

M. Erich DÜRST apporte un éclaircissement sur la procédure. Premièrement, le Président exprime sa voix une fois seulement lors du vote à bulletin secret. Deuxièmement, en cas d'égalité dans les suffrages, la loi sur les communes s'applique et stipule que pour être adoptée, une proposition doit récolter plus de la moitié des voix. Dans le cas contraire, la proposition est refusée.

L'amendement est donc refusé.

Le Président passe maintenant au vote à bulletin secret de ce préavis non amendé et invite les scrutateurs à distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	- bulletins délivrés	59
	- bulletins rentrés	59



- bulletins nuls	0
- bulletins blancs	1
- bulletins valables	58

Avec 32 voix pour et 26 voix contre, le préavis No 11/2014 est accepté.

16. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MALICA SKRIJELJ RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS

La parole est donnée à **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, qui lit la réponse de la Municipalité :

« Madame la Conseillère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Lors de la séance du Conseil Communal du 1^{er} avril 2014, Madame M. Skrijelj a adressé une interpellation à la Municipalité, priant cette dernière de s'expliquer sur les quatre points suivants :

- 1. Quelle politique mène la Municipalité quant au tri des plastiques ? Souhaite-t-elle le recyclage des matières revalorisables ou veut-elle permettre le ramassage de tout type de plastique comme une mesure d'accompagnement pour diminuer le coût de la taxe au sac des habitants de la commune ?*
- 2. Quelle politique d'information la Municipalité souhaite-t-elle mettre en place pour permettre aux habitants d'effectuer le tri des déchets de manière responsable et compétente ? Pense-t-elle organiser des séances d'informations régulières dans les écopoints afin d'éviter que ces lieux ne deviennent des dépotoirs ?*
- 3. La Municipalité pense-t-elle améliorer les libellés des différents containers dans les écopoints pour aider à la qualité du tri ?*
- 4. La Municipalité pense-t-elle élargir la palette des déchets dans les écopoints ?*

Depuis le début de la législature, la Municipalité étudie toutes les possibilités de recyclage et leurs coûts. Son but est de parvenir à une solution qui satisfasse la collectivité.

Un tri pointu des différents plastiques que nous utilisons quotidiennement ne peut que pénaliser les habitants disposant d'un espace de vie réduit, lié souvent à un faible revenu. Dans ce contexte, la Municipalité a fait le choix d'une approche la plus pragmatique possible, à savoir : encourager le recyclage des matières revalorisables facilement identifiables, tout en permettant l'élimination des plastiques afin que ces derniers ne gonflent pas le volumes des déchets ménagers et par conséquent les coûts liés à l'introduction de la taxe au sac. Cette option représente donc une mesure d'accompagnement pour diminuer le coût de la taxe au sac des habitants de la commune. Relevons que la plupart des communes n'offrent pas cette prestation, l'estimant trop coûteuse et appliquant le principe qui voudrait que tout plastique souillé doit être incinéré comme n'importe quelle ordure ménagère. Si Epalinges continuera de collecter tous les plastiques, la commune consentira un effort particulier pour rappeler à la



population que les grandes surfaces sont tenues de reprendre les emballages des produits qu'elles vendent, particulièrement les plastiques et le Pet.

Il faut savoir que nous ne disposons à ce jour d'aucun bilan économique, énergétique ou écologique qui puisse nous indiquer la meilleure voie à emprunter. D'aucuns prêchent pour un recyclage précis de chaque type de plastique, alors qu'il est souvent impossible d'en déterminer la nature sans une analyse de laboratoire. En outre, le transport des plastiques usagés vers des lieux de recyclage présente une charge polluante qui pourrait réduire à néant les efforts consentis par la population.

D'autres affirment que l'incinération des plastiques est une forme de revalorisation, auxquels on oppose souvent le faible rendement de l'opération.

La Municipalité a décidé de financer une benne destinée à la reprise de tous les plastiques dans l'enceinte de la déchetterie et veillera à ce qu'elle soit mise en place dans les plus brefs délais.

Actuellement les plastiques récoltés dans les écopoints sont dirigés vers l'usine d'incinération de Tridel et le coût de leur prise en charge est inférieur à celui exigé pour les ordures ménagères. L'énergie produite par l'incinération est vendue sous forme de chaleur (chauffages à distance) et d'électricité. Les revenus ainsi engrangés par Tridel viennent diminuer la facture de l'exploitation de l'usine que les collectivités utilisatrices doivent se partager. Ainsi la commune récupère-t-elle une partie des coûts liés à l'élimination des plastiques.

Comme vous avez pu le constater le 8 mars de cette année, la Municipalité fait œuvre didactique auprès de la population. Cette journée d'information a connu un réel succès et son accueil par la population a été des plus favorables. L'état général de nos écopoints qui s'est amélioré en témoigne. De nouvelles journées d'informations seront organisées et la population recevra toute la documentation nécessaire à une optimisation du tri de ses déchets. Deux employés assermentés de la voirie procèdent au contrôle des sacs non conformes, relèvent les adresses qui figurent sur les cartons qui sont déposés hors des conteneurs et les contrevenants sont dénoncés. L'écopoint du Grand-Chemin va être agrandi et équipé de Molochs, en lieu et place des bennes. Gageons que ces transformations concourront à réduire les nuisances que subissent les habitants du quartier.

La Municipalité a pris bonne note de votre suggestion d'améliorer les libellés des panneaux d'information dans les écopoints et sur les différents conteneurs. Des panneaux indiquant clairement quels sont les emballages et matériaux repris, comme ceux qui doivent être éliminés dans les poubelles, seront installés dans les écopoints. Une correspondance précisant tous ces points sera envoyée à chaque ménage de la commune. La Municipalité s'engage à le faire rapidement. Le service technique étudie actuellement les solutions choisies par d'autres communes de l'agglomération, nous fixerons notre choix sur la plus claire et la plus efficace et encouragerons les commerces à faire de même concernant tous les déchets qu'ils sont tenus de reprendre.

La Municipalité ne souhaite pas élargir la palette de l'offre de collectes dans les écopoints. Certains mettant encore peu d'empressement à différencier le plastique du papier, il semble utopique de proposer des critères de tri plus précis, dans des lieux libres d'accès et non contrôlés en permanence. Rappelons que les écopoints ne sont pas destinés à remplacer la déchetterie, mais sont mis à disposition de la population pour éliminer les déchets les plus courants susceptibles de nous envahir rapidement. Les tenants d'un tri plus sélectif que celui offert dans les écopoints ont tout loisir de se rendre à la déchetterie qui offre, à ce jour, un maximum de possibilités et de mettre à profit les points de collecte présents dans les grandes surfaces.



Espérant avoir répondu de manière satisfaisante aux points que vous avez relevés, nous vous adressons, Madame la Conseillère, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos messages respectueux. »

La discussion est ouverte.

Mme Malica SKRIJELJ est satisfaite de la réponse et remercie M. BAATARD.

17. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2013

Hormis le rapport de la Commission des finances, tout le monde a reçu les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour. Leur lecture ici ne paraît donc pas être nécessaire.

Rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Le Président demande à M. Denis HEMME, président de la commission de gestion, de lire le rapport.

La discussion est ouverte mais pas demandée.

A la fin de son rapport, la Municipalité invite le Conseil à approuver la gestion de l'exercice 2013 et en donner décharge aux organes responsables. Pour sa part, la commission de gestion propose d'approuver le rapport de la Municipalité ainsi que son rapport et de donner décharge de son mandat à ladite commission.

Devant cette belle entente, le Président passe au vote.

Les rapports sont acceptés à l'unanimité.

Un grand merci à la Commission de gestion, présidée par M. Denis Hemme, pour son impeccable travail.

Comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Le Président donne la parole à M. Angelo MARZOLI, remplaçant M. Didier Python, président de la commission des finances qui lit son rapport.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

M. Maurice MISCHLER, Syndic : lors de la discussion en séance de commission, un commissaire lui avait demandé la participation de la commune dans le cadre du projet sportif de Grand Lausanne. Il a donné l'information que c'était le projet le plus cher qui avait été



retenu, ce qui est juste mais par contre le coût est de 217 millions au lieu des 60 millions indiqués.

M. Charles-André BOLOMEY demande une clarification sur le montant de la donation faite par M. KAMPRAD, s'agit-il de 10 ou 14 millions ?

M. Angelo MARZOLI répond qu'il s'agit bien de 10 millions.

La parole n'est plus demandée, le Président propose de passer les comptes en revue, chapitre par chapitre. Les conseillers ont à tout moment la possibilité d'intervenir au cours de la lecture.

Le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2013, arrêtés au 31.12.2013.

A main levée, **les comptes 2013 sont adoptés à l'unanimité.**

Il remercie les membres de la commission ainsi que la Municipalité et le boursier pour leur travail.

18. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Exécution d'un mandat politique – traitement fiscal: suite à la demande d'un membre de la commission des finances, il désire donner une petite précision concernant le traitement fiscal des jetons de présences et indemnités versées en exécution d'un mandat politique dans une commune. Afin de tenir compte d'une manière forfaitaire des frais inhérents à l'activité de conseiller/conseillère communale, les indemnités jetons de présence versées par les communes aux membres de leur assemblée législative ne sont imposables qu'à raison de 15% du montant perçu et ce, pour autant que le montant total annuel ne dépasse pas la somme de CHF 500.-. De ce fait, les jetons de présence et autres indemnités d'un montant total inférieur à CHF 3'333.35 par année ne sont pas imposables. Néanmoins, la limite fixée par l'AVS pour le prélèvement des cotisations sociales, revenu déterminant inférieur ou égal à CHF 2'200.- depuis le 1^{er} janvier 2008, entraînent cependant l'obligation pour les communes de prélever les cotisations dans tous les cas dès que le montant total versé excède les CHF 2'200.-.

Pour récapituler, si vous gagnez entre CHF 0.- et 2'200.- il n'y a pas de certificat de salaire à établir ni de prélèvement des cotisations sociales et le montant n'est pas imposable. En revanche, entre CHF 2'201.- et 3'333.35 il n'y a pas de certificat de salaire non plus mais il y a prélèvement des cotisations sociales et le montant n'est pas imposable. Pour plus de CHF 3'333.35, il y a certificat de salaire, prélèvement des cotisations sociales et le montant est imposable.

Semaine de la mobilité : la semaine de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2014. L'action podomètre « ça marche pour ma commune » est aussi reconduite. Il est possible de s'inscrire à l'issue de la séance pour cette action et un podomètre sera mis à disposition des personnes inscrites.



Football: le match Suisse-Honduras de demain 25 juin sera retransmis ici à la grande salle à partir de 22h. Pour approfondir ce thème, jeudi 26 juin à 20h15 aura lieu un café-débat au CAJE sur le sujet « Le football, opium du peuple ou école de vie ? » animé par MM. Dominique BLANC, président de l'Association cantonale vaudoise de football, et Denis MÜLLER, professeur et éthicien.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Projet « easyvote » - présentation: les jeunes citoyens participent moins aux votations et élections que les citoyens plus âgés. Pour changer cette situation, la fédération Suisse des parlements de jeunes a lancé le projet « easyvote » afin d'informer et mobiliser les jeunes en vue des élections et votations. La brochure d'aide à la votation « easyvote » adressée à tous les jeunes de moins de 25 ans, informe de manière simple, compréhensive et politiquement neutre. Les textes sont rédigés par et pour des jeunes sur la base des documents officiels. Le centre de compétences Suisse a publié en 2012 une étude sur la participation politique des jeunes Suisses. Cette étude explique que les années 18-25 ans sont décisives. Ce projet est actif en Suisse depuis 2007. Il y a actuellement 60'000 jeunes qui reçoivent ces brochures, dont 6'000 dans le canton de Vaud. Le projet est financé par l'office Fédéral des assurances sociales, les communes financent la production des brochures. A Epalinges, cette opération sera menée par le CAJE qui s'occupera de préparer l'envoi aux jeunes de la commune. Cette activité permettra aussi aux jeunes du CAJE qui n'ont pas encore l'âge de vote de se familiariser avec les sujets de votations. C'est une dépense d'environ CHF 8'000.- par année, ce qui n'entraînera pas de dépassement budgétaire. La Municipalité a décidé d'adhérer à ce projet pour 3 ans, en regardant si cela a amélioré la participation des jeunes aux votations/élections. Si cela est positif, l'expérience sera alors renouvelée.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Ecopoints communaux – Vidandge – Dépassement de budget: des molochs ont été installés dans certains ecopoints de la commune en remplacement des bennes qui avaient un look et une efficacité assez discutable. L'installation de ces molochs a poussé les gens à se montrer un peu plus civilisé. Malheureusement, les molochs ont une contenance qui n'est pas égale à celle des bennes. Au lieu d'une contenance de 12'000 litres pour les bennes, ils ont en que 5'000 ou 6'000. Il va donc falloir les vider plus souvent. De ce fait, on prévoit un dépassement de budget d'environ 11%. Il espère que la population va continuer à faire bon usage de ces molochs et moins déplorer l'état lamentable des ecopoints certain lundi matin.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Bureau de la sécurité publique et de la police administrative: en décembre, le Conseil a admis au budget un poste à 50% pour une secrétaire/réceptionniste à la sécurité publique. Il a le plaisir d'annoncer l'arrivée au 1^{er} juillet de Mme Véronique FAIVRE GAMBA à ce poste.

Le véhicule Subaru qui était utilisé par la police n'est plus en état de rouler. Une réparation sera trop onéreuse. A titre de test, cette voiture sera remplacée par un scooter.



SDIS Epalinges : le samedi 3 mai a eu lieu la 107^{ème} édition du concours cantonal de la FVSP (Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers) à Vevey. Nos sapeurs-pompiers se sont particulièrement bien illustrés car ils ont terminés 2^{èmes} dans la catégorie « Tonne-pompe A » ainsi qu'une 1^{ère} place pour le Sergent Gael STALDER pour la meilleure donnée d'ordres « Tonne-pompe A ».

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Vente de vin communal – Millésime 2013: la vente de vin de la commune a eu lieu le 14 juin sur la place de la Croix-Blanche. Lors de cette manifestation, et bien que nous ayons décidé de n'octroyer que 12 bouteilles au maximum par famille, il a été vendu 1754 flacons du vin d'Epesses « Les Dares ». Cette diminution du quota de bouteilles par famille nous a permis cette année de répondre à la demande jusqu'à 13h00, pour le plus grand bonheur des « lève-tard ».

Vente du bois communal et pains: la vente du bois façonné par notre équipe de bûcherons a été un véritable succès, puisque la totalité des 34 stères mis en vente a trouvé acquéreurs. Enfin, la collaboration avec la Coopérative du Four à pain est aussi une réussite. La presque totalité des fournées de la nuit a été vendue. Cette réussite laisse présager d'une reconduction de cette collaboration avec la coopérative l'année prochaine. La Municipalité remercie chaleureusement les employés et employées de la voirie, de parcs et promenades et de l'équipe des forêts pour leur contribution au succès de cette sympathique manifestation.

Création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin – Préavis n° 23/2011 : le 13 décembre 2011, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 320'000.- pour la création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin. Ces travaux sont quasiment achevés, seuls restent encore à effectuer le marquage en couleur de la pépité centrale et le passage au DP de l'ensemble de cette réalisation, avec servitudes, honoraires du géomètre et modifications du Registre Foncier. Le coût des travaux facturés s'élève à CHF 268'723.20. Une réserve d'environ CHF 11'000.- pour la signalisation à effectuer et les frais liés au passage au DP de cette réalisation porte les coûts de cette réalisation à environ CHF 280'000.-. Le décompte final devrait donc se solder par une économie d'env. CHF 40'000.- par rapport au crédit alloué.

Mise aux normes et modernisation du matériel et des installations scéniques de la salle des spectacles – Préavis n° 11/2012 : Le 25 septembre 2012 le Conseil communal d'Epalinges avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 150'000.- pour les travaux de mise aux normes et la modernisation du matériel et des infrastructures scéniques de la salle des spectacles. Les travaux de mise en sécurité de la scène et la motorisation du système de levage de 10 rampes pour projecteurs et décors sont terminés. Le coût final de ces travaux s'élève à CHF 155'038.25, entraînant un dépassement du crédit alloué de CHF 5'038.25. Ce léger dépassement s'explique notamment par un ajournement d'une partie des travaux urgents destinés à sécuriser la scène de la salle des spectacles qui ont été annoncés lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2012. Le devis concernant ces travaux urgents était de CHF 12'289.85. Seule une partie de ces travaux a été réalisée durant l'été 2012 pour un montant de CHF 7'263.25. Le solde de ces travaux de sécurisation devisé pour un



montant de CHF 5'026.60 a été effectué avec les travaux de mise aux normes et de modernisation du matériel et des infrastructures scéniques de la salle des spectacles. Compte tenu du report d'une partie des travaux de sécurisation de la scène, le dépassement du crédit octroyé n'est finalement plus que de CHF 11.65.

19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Laurent BASLIGER revient sur les bons élans de générosité en faveur de la population palinzarde évoqués ce soir et émet le vœu auprès de la Municipalité que l'on puisse trouver un signe ou des résultats de ces gestes suggérés par la majorité d'entre nous dans le budget de l'année prochaine.

M. Pierre BOREL : au nom des habitants du chemin des Boveresses, est-il possible de procéder à des contrôles plus fréquents sur ce chemin qui est en bordiers autorisés. Il y a un trafic insupportable, surtout aux heures de pointe. Sur le transit Croisettes/chemin des Boveresses/Zone industrielle/Praz-Séchaud, il a un jour pu compter 53 véhicules sur une durée de 10 minutes.

La discussion n'est plus demandée.

Nous voilà arrivés à la fin de ce copieux ordre du jour. Le Président s'en voudrait de lever cette séance sans avoir remercié tous ceux et toutes celles qui, au sein de ce Conseil, à la Municipalité et dans l'administration communale, l'ont soutenu, conseillé, aidé durant son année de présidence. Il a beaucoup apprécié votre fair-play. Ce terme, que certaines

mauvaises langues disent avoir été créé par les Anglais pour expliquer pourquoi ils perdaient, s'est appliqué plusieurs fois lors des imperfections de sa gestion. Il vous en est reconnaissant. La présidence implique de nombreuses invitations, prestations (nonagénaires notamment), obligations telle que la direction des dépouillements lors des élections et votations, pour ne citer qu'elles. Il n'a pas été possible de toutes les honorer. Son souci de bien faire l'a conduit à opérer des choix en vertu de l'adage « qui trop embrasse mal étreint ».

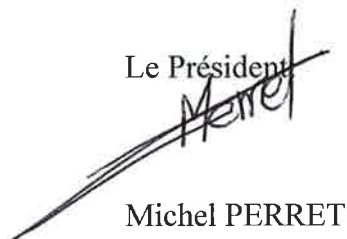
« Madame la Présidente, permettez-moi de vous donner un seul conseil. Pensez à cet adage « *qui trop embrasse mal étreint* » qui, compte tenu de la régie fédérale pour laquelle vous travaillez, pourrait être adaptée en « *qui trop embrasse rate le train* » ! »

Une verrée attend les conseillers au foyer.

La séance est levée à 22 h 15.

Epalinges, le 16 juillet 2014.

Le Président



Michel PERRET

La Secrétaire:



Fabienne GHEZA